

Décision DG n° 2024-129 du 25/01/2024 - Nomination auprès du Comité scientifique temporaire « Analyse de l'usage des analogues GLP-1 » à l'ANSM

La Directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

VU le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;

VU la décision DG n° 2023-192 du 14 décembre 2023 portant création d'un comité scientifique temporaire « Analyse de l'usage des analogues du GLP-1 » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

VU la décision DG n° 2023-193 du 19 décembre 2023 portant nomination d'un comité scientifique temporaire « Analyse de l'usage des analogues du GLP-1 » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

DECIDE

Article 1^{er} : Est nommée membre du comité scientifique temporaire « Analyse de l'usage des analogues du GLP-1 » pour la durée du mandat restant à courir :

- Madame DE STOPPELEIRE (Chloé)

Article 2 : Le secrétariat de la direction générale est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 25 janvier 2024

Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL
Directrice générale